



Guéreins



Juillet 2024



Modification n°2 du PLU

6 - Cahier des Emplacements Réservés

Guéreins



Procédure	Date
PLU approuvé	23 janvier 2014
Modification n°1 approuvée	25 septembre 2019
Modification n°2 prescrite	26 septembre 2023



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Richard Benoit

Cartographie : Étienne POULACHON



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

SOMMAIRE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES1

1. LA VOIRIE..... 3
2. LES EQUIPEMENTS PUBLICS..... 3

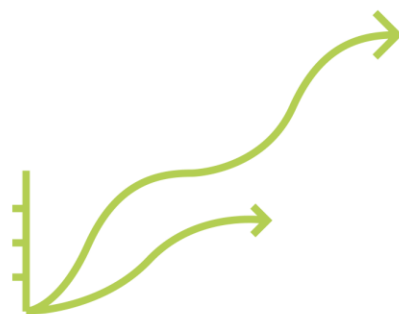
CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES5

1. V1 – ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU COINTIER..... 7
2. V2 – LIAISON PIETONNE AVEC MONTCEAUX DEPUIS VISIONIS 8
3. V3 – CREATION D’UN CHEMINEMENT PIETON 9
4. V4 – ÉLARGISSEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE DES CHAZOTS ET LA RUE DE CHARME..... 10
5. R1 – EXTENSION DE LA STATION D’EPURATION..... 11
6. R2 – CREATION D’UN ESPACE PUBLIC DERRIERE L’EGLISE..... 12
7. R3 – CREATION D’UN PARKING SUR LA ROUTE DE BELLEVILLE..... 13
8. R4 – CREATION D’UN ESPACE PUBLIC SUR L’ESPACE BOTTEN..... 14
9. R5 – CREATION D’EQUIPEMENTS AU SERVICE DES PERSONNES AGEES.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
10. R6 – RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUTOUR DE LA MAIRIE 15



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

1



1. La voirie

N°	Destination	Parcelles	Bénéficiaire	Largeur/Emprise
V1	Élargissement de la rue du Coitier.	C197 et 200	Commune	Largeur : 8m
V2	Liaison piétonne avec Montceaux depuis Visionis	C 1527	CCM3R	270 m ²
V3	Création d'un cheminement piéton	A 591, 773 et 1061	Commune	250 m ²
V4	Élargissement du carrefour entre la rue des Chazots et la rue de Charme	A 641 et 780	Commune	95 m ²

Les emprises données pour l'élargissement d'une voie ancienne ou pour une voie nouvelle sont mesurés à l'axe et correspondent à la largeur de la plate-forme.

Elles ne tiennent pas compte des largeurs de talus, murs de soutènement et fossés éventuels, ainsi que les surfaces de terrains susceptibles d'être nécessaires à la réalisation des projets en cause.

2. Les équipements publics

N°	Destination	Parcelles	Bénéficiaire	Largeur/Emprise
R1	Extension de la station d'épuration	A 329 et 337	CCM3R	4 067 m ²
R2	Création d'un espace public derrière l'église	A 837	Commune	253 m ²
R3	Création d'un parking sur la route de Belleville	C 528, 529 et 1439	Commune	3 928 m ²
R4	Création d'un espace public sur l'espace Botten	A 703	Commune	1 166 m ²
R5	Création d'équipements au service des personnes	A 437 et 439	Commune	2 455 m ²

	âgées, y compris accueil et hébergement			
R6	Renforcement des équipements publics autour de la mairie, en particulier la salle pour les associations	A 59, 61 et 62	Commune	1 140 m ²

La création de l'emplacement réservé N°5 n'a pas été retenue suite à l'évaluation environnementale.



CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES

2



1. V1 – Élargissement de la rue du Cointier



2. V2 – Liaison piétonne avec Montceaux depuis Visionis



3. V3 – Création d'un cheminement piéton



4. V4 – Élargissement du carrefour entre la rue des Chazots et la rue de Charme



5. R1 – Extension de la station d'épuration



6. R2 – Création d'un espace public derrière l'église



7. R3 – Création d'un parking sur la route de Belleville



8. R4 – Création d'un espace public sur l'espace Botten



9. R6 – Renforcement des équipements publics autour de la mairie

